RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en exercice : 43
Nombre de Conseillers présents à la séance : 37

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 septembre 2018

OBJET :

DE-18-09-1-06) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION SUITE AU TRANSFERT DE COMPETENCES A L'EPT PARISESTMARNE&BOIS

L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-six septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le jeudi 13 septembre 2018 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. TOURNE, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absent(e)s excusé(e)s : M. DENHEZ (pouvoir à Mme TOP), M. BOISSIERE (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. SERFATI (pouvoir à M. WALCH), M. PITAVY (pouvoir à M. LEBEAU), M. STEIN (pouvoir à Mme MAFFRE-BOUCLET).

Absent(e)s : Mme MARTIN Elsa .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180926-lmc1H5575H1-DE
Date de réception en Préfecture : 28/09/2018
Date de Publication : 28/09/2018

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et notamment son article 12 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République et notamment son article 59 ;

Vu le décret n° 2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois dont le siège est à Champigny-sur-Marne ;

Vu la délibération D18-67 de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois en date du 25 juin 2018 approuvant la convention de mise à disposition du personnel entre les Communes membres et l'Etablissement Public Territorial ;

Vu la convention type de mise à disposition de personnel suite au transfert de compétence à l'EPT ParisEstMarne&Bois relative aux compétences « gestion des déchets ménagers et assimilés » et « eau et assainissement » ;

Considérant le transfert au territoire dès le 1er janvier 2016 des compétences obligatoires relatives à la politique de la ville, de l'assainissement et de l'eau, de la gestion des déchets ménagers et assimilés, du plan local de l'urbanisme et du plan climat-air-énergie ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à disposition de l'EPT ParisEstMarne&Bois les agents de la commune exerçant des missions relatives aux compétences transférées ;

Après avis de la commission Administration municipale, Ressources humaines, Technologies de l'information et Affaires patriotiques du 21 septembre 2018,

D É L I B È R E

à la majorité (1 abstention(s) : Mme POMMIER,),

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180926-Imc1H5575H1-DE
Date de réception en Préfecture : 28/09/2018
Date de Publication : 28/09/2018

ARTICLE I : Approuve la convention de mise à disposition de personnel entre la commune et l'Etablissement Public Territorial suite au transfert des compétences « gestion des déchets ménagers et assimilés » et « eau et assainissement ».

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer ladite convention et tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180926-lmc1H5575H1-DE
Date de réception en Préfecture : 28/09/2018
Date de Publication : 28/09/2018